Epouses ou maîtresses ? Liès Hebbadj ridiculise Hortefeux et la République

27/04/2010 à 12h10



***Addendum 27 avril* :Une femme témoigne sur *son blog* contre Liès Hebbadj**

L'attention des enquêteurs a été attirée par le blog d'une femme se présentant comme une épouse répudiée par le commerçant nantais. Elle l'accuse de l'avoir «exorcisée de force» en la brûlant, et de l'avoir frappée durant sa grossesse.

source

(Merci à Wilk)

***Addendum 26 avril* : Selon le droit républicain français, Liès Hebbadj ne serait pas polygame.** *Il pourrait poursuivre Brice Hortefeux pour diffamation. Le conjoint de la Nantaise verbalisée au volant pour port de nikab aurait contracté ses autres mariages devant un imam mais pas devant le maire. Si un homme est marié civilement à une femme mais a des maîtresses, l'adultère n'est plus puni par la loi.*

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xd313r_lies-hebbadj-nous-ne-sommes-pas-att_news[/dailymotion]

Cependant, l'article 433-21 du code pénal *punit de six mois*

d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende tout ministre d'un culte qui procède, de manière habituelle, aux cérémonies religieuses de mariage sans que lui ait été justifié l'acte de mariage préalablement reçu par les officiers de l'état civil. Mais il est peu probable que l'imam ou M. Hebbadj soit assez bête pour produire les certificats de mariages religieux devant un tribunal. Donc, à moins de témoignages ou d'une perquisition ordonnée par un juge, le délit est impossible à prouver.

D'abord verbalisée à Nantes parce qu'elle conduit avec un nikab, on découvre qu'Anne vit avec un polygame islamiste naturalisé français ayant au moins 4 femmes et 12 enfants…
[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xd2981_polygamie-4-femmes-et-12-enfants_news[/dailymotion]

> ***La nationalité du mari en jeu ?***
> *Le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux a écrit aujourd'hui à son collègue de l'immigration Eric Besson pour lui demander d'étudier l'éventuelle déchéance de la nationalité française du conjoint de la femme verbalisée en niqab au volant, pour* ***polygamie et fraude aux aides sociales.*** *Source*

Rappel :
Une femme de 31 ans portant le voile intégral a indiqué jeudi avoir écopé début avril d'une amende de 22 euros, infligée pour «*circulation dans des conditions non aisées*», après un contrôle routier à Nantes. L'affaire intervient au moment où la controverse sur l'interdiction générale du voile intégral, souhaitée notamment par le président de la République, bat son plein.

> *La femme de nationalité française porte depuis neuf ans*

un niqab qui ne laisse voir que ses yeux. Elle a fait l'objet de ce contrôle le 2 avril alors qu'elle circulait au volant de sa voiture dans une rue de Nantes. «Deux agents à moto m'ont fait signe de m'arrêter», a-t-elle expliqué à une correspondante de l'AFP. Elle leur a tendu alors ses papiers et ceux de la voiture et a dévoilé son visage pour que son identité soit vérifiée.

«Il faudrait interdire au GIGN de conduire avec des cagoules» «Et là, le policier m'annonce qu'il va me verbaliser à cause de ma tenue vestimentaire. Je lui dis alors qu'il n'en a pas le droit, que ***c'est de la discrimination pure et simple****», a-t-elle poursuivi. Sur le procès-verbal est mentionné l'article 412-6 du Code la route: 22 euros pour «circulation dans des conditions non aisées», le fonctionnaire estimant que le champ de vision de la jeune femme était réduit.*
Suite sur le Parisien

(merci à Herstalle)